

Date de dépôt : 11 octobre 2017

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Stéphane Florey : Boulevard des Abarois : rendez-vous dans 60 ans ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 22 septembre 2017, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le projet de « développement » du « Grand Bernex » va amener des milliers de nouveaux habitants. La future zone industrielle, développée pour compenser les coûts induits par l'arrivée de nouveaux habitants notamment dans des logements sociaux, va engendrer une hausse des déplacements.

Aujourd'hui, les infrastructures routières existant dans le secteur sont saturées et les habitants pâtissent du trafic routier et particulièrement de la circulation de transit. L'arrivée voulue par nos autorités de milliers d'habitants supplémentaires et l'urbanisation de parcelles sont tout simplement impensables sans la réalisation préalable du boulevard des Abarois.

D'après divers plans à disposition de l'interpellant, l'exploitation des gravières à Bernex-Est va se faire sur les parcelles E1, E2 et E3. Selon le projet d'exploitation des gravières, leur exploitation va s'étaler sur une durée de 50 à 60 ans.

Or, le tracé du boulevard des Abarois se trouve en partie sur ces parcelles dévolues à l'exploitation des gravières. La réalisation dans un laps de temps raisonnable du boulevard risque de s'en trouver compromise.

La population et les autorités des communes environnantes attendent que le boulevard des Abarois soit réalisé rapidement et puisse remplir son rôle de délestage du trafic.

Mes questions sont les suivantes :

- 1 Le projet de réalisation du boulevard des Abarois risque-t-il d'être remis en cause ou retardé par l'exploitation des gravières ?**
- 2) Si oui, jusqu'à quand ? Ou y a-t-il un plan B ?**

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

Le boulevard des Abarois est une des mesures phares du projet d'agglomération de deuxième génération. La création de cette nouvelle liaison routière a été intégrée dès l'origine dans la réflexion sur le Grand Projet Bernex.

C'est au sein de ce grand projet, piloté par l'office de l'urbanisme du département de l'aménagement, du logement et de l'énergie, que les études préliminaires du boulevard des Abarois ont été menées. Lors de ces études préliminaires, la question soulevée par la QUE 679 ainsi que l'ensemble des contraintes liées à l'intégration d'une nouvelle route ont fait l'objet d'analyses et de pesées d'intérêts afin d'en déterminer le tracé.

Notre Conseil peut donc confirmer que le projet du boulevard des Abarois ne sera ni remis en cause ni retardé par l'exploitation des gravières.

Il ajoute que ce dossier est maintenant en phase d'avant-projet sous la conduite de la direction générale du génie civil du département de l'environnement, des transports et de l'agriculture. Cette phase se poursuivra par la réalisation des études de projet définitif, le dépôt de l'autorisation de construire en 2019, l'exécution des travaux à partir de 2020, puis la mise en service qui est prévue en fin d'année 2021.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP